Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-265-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Fixation des tarifs du Dôme à Dreux applicables au 1er janvier 2026

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET
N°CC2025-265

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-265-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-265-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Il a été exposé,

Par délibération n°CC2025-115 du 30 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé la reprise en régie par étapes, à compter du 1er juillet 2025, des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) ainsi que la reprise en régie de l'exploitation du Dôme à compter du 1er janvier 2026.

L'adoption d'une nouvelle offre tarifaire par la Communauté d'agglomération pour la location du Dôme à compter de l'année 2026 s'inscrit donc dans la démarche de reprise en régie des missions de la M2END.

Une offre renouvelée est nécessaire afin :

- d'harmoniser les tarifs appliqués au sein du Dôme (des disparités ayant été constatées entre les locataires de bureaux fermés pour des superficies équivalentes) ;
- de tenir compte des tarifs pratiqués, au sein du département d'Eure-et-Loir, pour des prestations et espaces comparables et ce, afin de ne pas pénaliser la compétitivité du site du Dôme.

La nouvelle stratégie tarifaire répond ainsi aux objectifs suivants :

1. Simplifier et harmoniser les tarifs entre les structures pour plus de lisibilité, d'équité et de rentabilité ;
2. Valoriser les spécificités locales tout en restant compétitif à l'échelle départementale et régionale ;
3. Adapter les offres à la diversité des usages (ponctuels, réguliers, événementiels) ;
4. Favoriser l'accessibilité pour les jeunes entreprises, associations et indépendants ;
5. Clarifier et privilégier les publics-cibles suivants :
 - étudiants ;
 - entrepreneurs ;
 - organismes de formations ;
 - acteurs économiques du territoire.
6. Simplifier les fréquences d'usage dans la tarification :
 - formules à la ½ journée, à la journée et/ou en soirée ;
 - forfaits mensuels ;
 - forfaits événementiels.

L'offre tarifaire inclut les prestations suivantes : accès internet, imprimante, café, ménage standard. En option, d'autres services peuvent être proposés sur devis :

- animation, accompagnement, coaching par des prestataires ;
- gardiennage et sécurité ;
- ménage spécifique aux évènements en soirée.

Les principaux tarifs sont les suivants :

Location classique

Local	Emplacement	Capacité	Montant TTC			
			demi-journée	Journée	Soirée *A partir de 18h*	mensuel
Coworking ouvert	R+1	38 personnes	6 €	12 €	/	/
Coworking fermé ***meeting box***	RDC	2-4 personnes	12 €	24 €	/	/
Bureau fermé	RDC / R+1 / R+2	2-5 personnes *en fonction du bureau*	/	50 €	/	20 € / m²

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-265-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/12/2025
Publication : 29/12/2025

Salle « bureau du directeur » ***formation/réunion/séminaire***	RDC	12/15 personnes	80 €	160 €	/	/
Salle « l'atelier » ***Formation/réunion/séminaire***	R+1	15-25 personnes	140 €	280 €	/	/
Espace numérique ***formation***	R-1	15 personnes	/	70 €	/	/
Espace médias ***Sons et vidéos***	R-1	2 personnes	60 €	120 €	/	/
Salle d'exposition artistique	R-1		/	/	/	200 €

D'autres tarifs existent notamment pour les réceptions et les évènements.

La grille tarifaire complète est annexée au présent rapport (annexe 1), accompagnée du plan du site avec la répartition des espaces (annexe 2) et d'un tableau comparatif des tarifs appliqués sur différents sites similaires sur le département d'Eure-et-Loir (annexe 3).

***VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-22, L1311-1 et suivants,*
***VU** la délibération n°CC2025-115 du conseil communautaire du 30 juin 2025 approuvant la reprise en régie par étape des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END) à compter du 1er juillet 2025 et la reprise en régie de l'exploitation du Dôme à compter du 1er janvier 2026,*
***VU** l'avis favorable du comité social territorial du 13 juin 2025 pour la reprise en régie par étapes des missions de la Maison de l'Emploi, des Entreprises et du Numérique du Drouais (M2END),*
***VU** l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 20 novembre 2025.*
***VU** la grille tarifaire du Dôme,*
***VU** le plan du site et répartition des espaces,*
***VU** le tableau comparatif des tarifs appliqués sur différents sites similaires sur le département d'Eure-et-Loir.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs du Dôme, tels que présentés en annexe à compter du 1er janvier 2026 ;
ARTICLE 2 : DIT que ces tarifs serviront de base aux valorisations des éventuelles mises à disposition accordées à titre gratuit ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 29 DEC. 2025 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 29 DEC. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**